

# INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

«Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.»

## HPWM SELECT 25

Code ISIN : FR0007036942

Société de gestion : HSBC Global Asset Management (France)

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

#### • Description des objectifs et de la politique d'investissement :

Le FCP, de classification « Diversifié », a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à l'indice composite 20% MSCI World + 5% MSCI France + 50% ML European Union Government Bond Index + 25% Eonia (dividendes réinvestis) sur la durée de placement recommandée (5 ans).

La stratégie d'investissement est discrétionnaire et repose sur une sélection d'OPCVM en s'appuyant sur les perspectives et anticipations économiques sur les différentes classes d'actifs envisagées par le gérant.

Le processus d'élaboration du portefeuille repose sur :

- une allocation d'actifs en fonction du degré de conviction du gérant (classes d'actifs, zones géographiques, secteurs...),
- une sélection d'OPCVM et de gérants capables de générer de la performance dans la durée,
- une allocation tactique issue des convictions à court terme du gérant pour tirer partie des opportunités du marché.

#### • Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

Le FCP est investi jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens avec les bornes d'allocation suivantes :

- OPCVM actions : jusqu'à 30% de l'actif du FCP, sans minimum prédéfini, investis sur tous secteurs et toutes capitalisations. La poche peut également inclure des

OPCVM indiciels ou trackers (notamment sur les matières premières, l'immobilier ou l'énergie).

- OPCVM de produits de taux : jusqu'à 90% de l'actif du FCP, sans minimum prédéfini, répartis entre titres d'états et titres d'entreprises, européens ou internationaux, de type « Investment grade » ou « high yield » (jusqu'à 30% de l'actif du FCP), dette émergente (dans les mêmes proportions), ainsi que des convertibles.

Le FCP peut également investir jusqu'à 20% de son actif dans des OPCVM de type « diversifiés » dans le cadre de stratégies dites « absolute return ».

Le FCP peut avoir recours à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% pour des raisons de décalage de trésorerie.

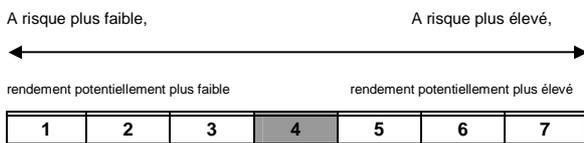
Le FCP peut intervenir sur des contrats financiers, sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré (contrats de swaps, futures ou options) à des fins de couverture et/ou d'exposition du risque actions, du risque de taux, et de couverture du risque de change.

Les revenus sont capitalisés.

Durée minimale de placement recommandée : supérieure à 5 ans

Les demandes de souscription et de rachat sont reçues à tout moment jusqu'à 12h et exécutées quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à cours inconnu).

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le FCP est classé dans la catégorie 4. Cette classification correspond à la volatilité historique du FCP

sur les 2 dernières années. Le niveau de risque est conforme à l'univers et à la stratégie d'investissement du FCP.

Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur, peuvent également avoir un impact sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le risque de défaut de l'émetteur.

- Risque associé aux contrats financiers : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative du fonds peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé.

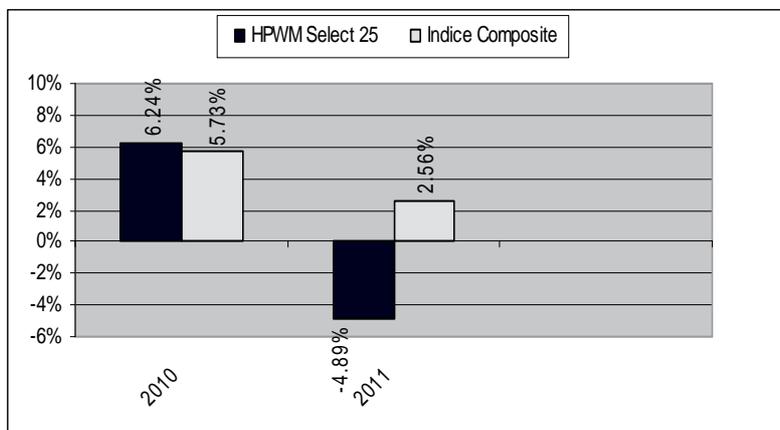
### FRAIS

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1.40%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

- Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30 décembre 2011, et peut varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : [www.assetmanagement.hsbc.com/fr](http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr)
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie.
- Les performances sont calculées coupons réinvestis.
- Le FCP a été créée le 7 janvier 2009.
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank France
- Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de HSBC Global Asset Management (France) au 01.41.02.51 00 ou par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr)
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion
- Fiscalité : OPCVM de capitalisation.

La législation fiscale dans le pays de résidence de l'OPCVM pourrait avoir un impact sur les investisseurs. En particulier, l'OPCVM est soumis au régime de la Directive Européenne 2003/48 CE du 3 Juin 2003 sur la fiscalité de l'épargne.

- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

**Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'AMF.**

**HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.**

**Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1<sup>er</sup> novembre 2012**